

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



**LE LABEL
BOIS DE FRANCE**



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ÉDITO

2020, L'ANNÉE DE LA CONCRÉTISATION

APERÇU BOIS DE FRANCE

LES GRANDS DOSSIERS

Le référentiel du label

La labellisation des entreprises

Les partenariats

La communication



ÉDITO

2020, année de la concrétisation

Cette année 2020 a été marquée par la pandémie mondiale de Covid 19 qui a eu des impacts importants sur nos vies personnelles et qui a touché de plein fouet nos entreprises.

Cet épisode a surtout mis en évidence notre dépendance envers les industries asiatiques. La réindustrialisation française est devenue une nécessité absolue du gouvernement, des élus et des citoyens. Le développement du label BOIS DE FRANCE, créé quelques mois avant cette pandémie, est ainsi apparu comme une opportunité et une nécessité pour toute la filière bois française.

Les industries françaises du bois sont un exemple de "Made In France" depuis toujours, mais cette caractéristique n'a jamais été mise en avant par la filière. Il est désormais temps de l'affirmer haut et fort à l'instar d'autres secteurs comme l'agro-alimentaire ou le textile. Le label BOIS DE FRANCE a été créé pour cela.

L'un des objectifs du label est aussi de créer un réseau de professionnels convaincus que la transformation du bois de nos forêts doit alimenter durablement les chantiers de notre pays. Dans un contexte très fluctuant du marché du bois, se regrouper, se structurer pour mieux se connaître et développer un outil de communication commun à tous les acteurs du bois français est une évidence et la garantie d'une future force.

Continuons tous ensemble à développer cette filière BOIS DE FRANCE, pour nos entreprises et pour permettre à tous une consommation responsable et solidaire du matériau bois.

**Le Président,
Rémi PETITRENAUD**

L'ANNÉE DE LA CONCRETISATION

Un label opérationnel

Relancé en 2019, le label BOIS DE FRANCE s'est véritablement concrétisé en cette année 2020.

Durant le premier semestre, BOIS DE FRANCE a mené de nombreuses concertations avec des professionnels et des organisations professionnelles nationales. L'objectif était d'aboutir à des règles de fonctionnement qui soient les plus efficaces pour les professionnels tout en assurant un niveau d'exigence nécessaire pour apporter les garanties attendues par le label BOIS DE FRANCE.

Le premier référentiel, issu de ce travail, a été validé en juin 2020. Adapté à toutes les entreprises de la filière bois, il a pour objectif clair de permettre la constitution rapide d'une offre large, diversifiée et disponible sur l'ensemble des produits bois.

Preuve de l'opérationnalité de ce référentiel, plus de 50 entreprises se sont engagées dans le label BOIS DE FRANCE en 5 mois malgré une communication sur la marque encore naissante.

Un label partagé par la filière

Imaginé par des professionnels, le label BOIS DE FRANCE a été mis sur pied par les équipes de la Fédération Nationale du Bois avec l'objectif qu'il devienne un outil pour l'ensemble de la filière forêt bois française.

L'association a donc travaillé cette année à l'engagement dans ses instances des différentes organisations professionnelles nationales depuis la forêt jusqu'à la construction bois.

Une communication commune et partagée par l'ensemble de la filière est nécessaire pour assurer la reconnaissance du label. L'Assemblée Générale de décembre 2020 a permis de concrétiser cet engagement unanime de la filière dans le label BOIS DE FRANCE.

Une reconnaissance en développement

Même si le label s'est concentré en 2020 sur sa mise en place et son fonctionnement, son existence a été largement remarquée. BOIS DE FRANCE a d'ores et déjà été reconnu par de nombreux acteurs économiques et des élus.

Plusieurs dizaines de parlementaires ont fait part de leur soutien. La Députée Anne-Laure CATTELOT a noté l'intérêt du label BOIS DE FRANCE comme outil de développement de la filière dans son rapport remis le 17 septembre, en appelant à une utilisation plus importante de bois de France.

Des acteurs majeurs de la construction ont aussi fait part cette année de leur intérêt envers le label BOIS DE FRANCE.

Bois de France, la réponse à une demande en croissance

Utiliser des bois issus de nos forêts françaises et transformés en France est une attente de plus en plus présente dans tous les pans de la société française. La crise sanitaire de cette année 2020 a mis en exergue les difficultés inhérentes à notre dépendance d'industries étrangères. La consommation locale et responsable, des particuliers mais aussi des entreprises et des organisations publiques est une évolution forte et structurelle de notre société.

Proposer des produits BOIS DE FRANCE est ainsi une opportunité pour toutes les entreprises de la filière bois française pour se distinguer et gagner des parts de marché en France.

L'APERÇU

L'ASSOCIATION BOIS DE FRANCE

1. Des membres représentatifs

L'association BOIS DE FRANCE, en charge de la gestion et de l'animation du label BOIS DE FRANCE, est composée de 4 collèges de membres permettant une représentation complète de la filière forêt bois française et des entreprises labellisées :

1. Le collège des membres fondateurs, constitué de la FNB, l'APECF, l'APEP et France Douglas.
2. Le collège des organisations professionnelles, ouvert à tous les syndicats nationaux ou fédérations nationales représentatives d'un métier de la filière forêt bois. En 2020, les premiers membres à rejoindre l'association sont l'Union des Industries du Panneau Contreplaqué, le Parquet Français et le Syndicat National des Producteurs de Granulés Bois.
3. Le collège des utilisateurs, regroupant les entreprises et organismes engagés dans le label BOIS DE FRANCE.
4. Un collège de membres associés, composé des interprofessions nationales (France Bois Forêt et France Bois Industries Entreprises) et autres parties intéressées.

2. Un bureau actif

Composé des membres fondateurs de l'association, le bureau a été complété en 2020 conformément aux statuts. Il est désormais composé ainsi :

- **Président** : Frédéric BLANC, représentant de la FNB (Fédération Nationale du Bois)
- **1er Vice-Président** : Rémi PETITRENAUD, Président de l'APECF (Association de promotion pour l'emploi du chêne et des feuillus français)
- **2e Vice-Président** : Jean-Philippe BAZOT, Président de France Douglas
- **Trésorier** : Paul LESBATS, Président de l'APEP (Association de promotion de l'emploi des pins)
- **Secrétaire** : Hervé DROUIN, représentant de l'UIPC (Union des Industries des Panneaux Contreplaqués)
- **Secrétaire Adjoint** : Hugues DE CHERISEY, délégué du SNPGB (Syndicat National des Producteurs de Granulés Bois)

3. Un premier salarié

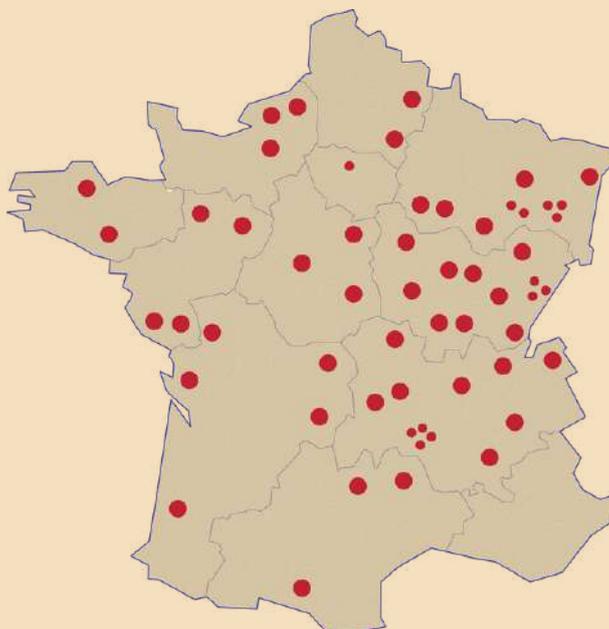
Arrivé le 20 janvier, Jérôme MARTINEZ est le premier salarié de l'association. Connaisseur des référentiels de traçabilité et de la filière forêt bois dans laquelle il évolue depuis près de 20 ans, il met désormais ses compétences au service du label BOIS DE FRANCE.

LES PREMIÈRES ENTREPRISES

55

ENTREPRISES LABELLISÉES

Au 31 décembre 2020.



12

SECTEURS REPRÉSENTÉS

ère transformation, Produits de structure, Construction, Panneaux, Enveloppe extérieure, Parquet, Aménagements extérieurs, Emballages, Ameublement, Energie, Objets divers et Négoce.



REI Habitat - Photo : Sergio Grazia

LES GRANDS DOSSIERS

LE RÉFÉRENTIEL DU LABEL

**LA LABELLISATION
DES ENTREPRISES**

LES PARTENARIATS

LA COMMUNICATION

LE RÉFÉRENTIEL

Les étapes de sa constitution

En cette première année de développement, le label BOIS DE FRANCE devait se doter de son référentiel technique de fonctionnement.

Les premiers mois de l'année ont ainsi été consacrés à une consultation large de professionnels et d'organisations professionnelles nationales afin de recueillir leurs attentes et leurs propositions concernant le fonctionnement du label.

Cette étape était indispensable pour formaliser un référentiel répondant à la pluralité de produits et d'entreprises présente dans la filière forêt bois française. Ces règles de fonctionnement doivent permettre d'apporter des réponses pour assurer la traçabilité du bois français dans tous les processus de transformation existants dans les entreprises de la filière.

Début mars, les membres du bureau de l'association et des représentants d'entreprises engagées ont validé les principes de fonctionnement proposés. Après quelques semaines de rédaction, le référentiel a été soumis à relecture aux professionnels impliqués, aux organisations professionnelles consultées et surtout aux organismes certificateurs pour qu'ils puissent valider le bon fonctionnement et la crédibilité des garanties promises. Enfin, le bureau de l'association a validé ce référentiel le 10 juin 2020.

Une amélioration déjà en cours

L'application par les premières entreprises engagées de cette version 1 validée en juin a permis de déceler des sujets nécessitant des améliorations, pour une meilleure compréhension ou une meilleure application.

L'implication des partenaires dans la vie associative du label a aussi permis de développer certaines réflexions sur plusieurs sujets comme le cas des forêts frontalières, la gestion durable des forêts ou encore les entreprises multisites.

Le label BOIS DE FRANCE, ayant la volonté d'être un outil efficace pour les entreprises et un outil crédible pour les consommateurs de bois, a lancé une évolution de son référentiel dès l'automne 2020.

Une réunion de bureau élargi tenue en novembre a ainsi permis de valider plusieurs modifications :

- Le cas des forêts frontalières a été supprimé,
- Un critère sur la prise en compte de la gestion durable des forêts a été ajouté,
- Le niveau d'application de la traçabilité et la définition des "matières non Bois de France" ont été affinés,
- La possibilité d'une labellisation multisites a été validée.

Ce processus d'amélioration du référentiel continuera à être mené en permanence, avec des étapes régulières de validation, pour permettre au label de s'adapter aux évolutions de la filière forêt bois française.

La composition du référentiel

Le référentiel regroupe dans un seul document l'ensemble des exigences du label BOIS DE FRANCE. Il est composé de plusieurs parties permettant à chaque acteur de retrouver les exigences qui le concernent :

- **La démarche BOIS DE FRANCE**
Chapitre décrivant l'origine et les grands principes du label.
- **Partie 1 : Suivi de la matière BOIS DE FRANCE dans une entreprise**
Toutes les exigences permettant d'assurer la traçabilité du critère BOIS DE FRANCE depuis la première transformation jusqu'au produit fini.
- **Partie 2 : Suivi de la matière Bois de France pour un projet**
Application de la traçabilité pour la labellisation d'un projet en bois : bâtiment, ouvrage éphémère...
- **Partie 3 : Sympathisant, l'engagement pour BOIS DE FRANCE**
Description du statut de sympathisant au label et de leur cadre d'engagement.
- **Partie 4 : Utilisation de la marque BOIS DE FRANCE**
Règles et conditions pour les différents usages du logo BOIS DE FRANCE.
- **Partie 5 : Modalités d'engagement et contrôles**
Procédure pour l'engagement dans le label et obligations annuelles de contrôle.
- **Partie 6 : Définitions**

Les annexes

Documents d'accompagnement permettant la mise en œuvre du référentiel :

- Formulaire d'engagement entreprise
- Formulaire d'engagement sympathisant
- Formulaire d'engagement projet
- Grille des cotisations et redevances de marque
- Modèles de certificat et attestation Bois de France
- Modèle de procédure d'entreprise
- Liste des essences autorisées pour les achats non Bois de France
- Charte graphique du logo Bois de France
- Habilitation des Organismes Certificateurs et guide d'audit
- Liste des Organismes Certificateurs habilités

LA LABELLISATION DES ENTREPRISES

Une procédure volontairement rapide

Tout comme le référentiel, la procédure de labellisation a été construite pour permettre une mise en place la plus efficace possible du label par les entreprises.

Inspiré du fonctionnement de certaines AOC, l'accès au label BOIS DE FRANCE se réalise en deux étapes.

La première étape est l'engagement. Réalisé via un formulaire en ligne et par une instruction réalisée directement par l'association BOIS DE FRANCE, cette étape peut être effective en quelques jours.

La seconde étape est la validation de cet engagement par un audit initial qui doit être effectué dans les 12 mois qui suivent l'engagement.

Ce fonctionnement à deux avantages majeurs :

Les entreprises ont, si l'instruction est positive, accès très rapidement au label et à ses possibilités de communication et de valorisation de la structure et de ses produits.

Le délai pour le premier audit permet d'attendre celui d'une autre certification (PEFC, marquage CE...) pour les grouper et ainsi optimiser les temps et les coûts liés.

L'accompagnement des entreprises

Pour confirmer son positionnement en tant qu'outil au service des entreprises, BOIS DE FRANCE consacre une grande partie de ses moyens dans leur accompagnement à l'accès et à la mise œuvre du label.

L'association met à disposition son expertise dans le domaine de la traçabilité et du référentiel BOIS DE FRANCE pour faciliter au maximum l'appropriation et l'application des exigences du label.

L'équipe de l'association est ainsi disponible auprès des entreprises pour les accompagner dans :

- La réflexion sur la mise en place de la traçabilité en fonction des approvisionnements et du processus de transformation,
- La rédaction et la relecture de la procédure,
- La préparation de l'audit,
- L'utilisation du logo BOIS DE FRANCE.

Cet accompagnement est indispensable pour permettre l'engagement de certaines entreprises et la pérennité de leur labellisation.

LES PARTENARIATS

France Bois Traçabilité

A l'occasion des Jeux Olympiques de PARIS en 2024, un programme immobilier important est en cours de réalisation. Pour atteindre leurs objectifs environnementaux, les organisateurs misent sur le matériau bois pour une grande partie des bâtiments, avec l'obligation de bois écocertifiés et au moins 30% de bois français. Pour aider les entreprises à répondre à ses exigences, un système de traçabilité groupé, comprenant la vérification des exigences PEFC, FSC et BOIS DE FRANCE a été créé. Ces travaux sont menés sous l'égide de France Bois 2024 et de ses membres. L'organisme certificateur accompagnant cette démarche est le FCBA.

Le Pacte Bois & Biosourcés d'Ile de France

Le PACTE Bois & Biosourcés, porté par FIBOIS Île-de-France, fédère 28 maîtres d'ouvrage et aménageurs (et une dizaine d'autres ont rejoint la démarche début 2021) parmi lesquels des collectivités et entreprises d'importance : Région Île-de-France, Grand Paris Aménagement, Bouygues Immobilier, etc.

Ces structures du monde l'aménagement et de l'immobilier se sont engagés à réaliser jusqu'à 40% de leur production francilienne en bois et biosourcés d'ici 2025. Cela représente 1,2 million de m² de constructions bois d'ici à 2025, soit 300 000 m³ de bois scié.

Ils se sont aussi engagés à atteindre un objectif de 30% à 80% de bois français (suivant le niveau d'engagement choisi). Pour les accompagner dans l'atteinte de cet engagement, le label BOIS DE FRANCE est devenu partenaire du PACTE. Cela permettra de travailler sur la prescription du bois français dans les marchés publics et de diffuser les possibilités de réponse des entreprises labellisées à ces nouveaux marchés.

Les marques locales

Antérieures au label BOIS DE FRANCE, elles étaient au nombre de cinq en 2020 : Bois des Alpes, Bois des Territoires du Massif Central, Bois Qualité Savoie, AOC Bois de Chartreuse et AOC Bois du Jura.

Ces initiatives sont limitées aux produits de premières transformation (pour les AOC) ou aux produits de la construction. Le label Bois de France propose une vision différente en s'adressant à tous les produits de la filière bois. L'autre différence fondamentale étant l'échelle géographique permettant l'implication de toutes les capacités de production nationales, dont certaines ne sont pas présentes sur chaque territoire (les panneaux par exemple).

Un rapprochement a tout de même initié dans l'intérêt des entreprises, afin de rechercher des solutions de reconnaissance ou de mutualisation permettant plus d'efficacité lors d'une mise en œuvre simultanée.

LA COMMUNICATION

Une présence médiatique

Pour cette première année de fonctionnement, le challenge du label BOIS DE FRANCE était de se faire connaître du plus grand nombre au sein de la filière forêt bois mais aussi parmi les utilisateurs professionnels de produits en bois (le grand public n'étant pas une priorité à ce stade).

Pour cela, le label BOIS DE FRANCE a fait en sorte d'être présent régulièrement dans la presse professionnelle. Cette présence est le résultat de trois communiqués de presse. Deux émis directement par l'association à l'occasion du lancement de l'animation et du déploiement du label BOIS DE FRANCE, et pour annoncer la validation du premier référentiel du label. Un troisième communiqué a été réalisé en partenariat avec l'entreprise REI Habitat lors de sa certification PEFC et sa labellisation BOIS DE FRANCE.

Ces communiqués ont largement été repris par la presse professionnelle bois pour les deux premiers et par la presse économique pour le troisième.

Afin de toucher le monde de la construction, le label BOIS DE FRANCE a réalisé un publiportage dans le magazine LE MONITEUR, en partenariat avec la Fédération Nationale du Bois.

La communication numérique

Durant cette année 2020 marquée par la crise sanitaire, la présence sur les différents supports internet est devenue un vecteur de communication indispensable.

Dans l'attente d'un site internet en propre, plusieurs pages de présentation du label BOIS DE FRANCE ont été développées sur le site de l'époque (site internet majoritairement dédié aux produits en bois de France).

La présence sur les réseaux sociaux a été largement intensifiée.

Les pages Facebook et Twitter, déjà existantes, ont été développées pour permettre une audience plus importante.

Mais c'est surtout sur le réseau social professionnel LinkedIn que le label BOIS DE FRANCE a axé sa présence. La page du label a été créée dès février et comptait déjà près de 1 500 abonnés au 31 décembre.

Le label se positionne comme créateur de contenu qualitatif sur ces réseaux. Le rythme de publication est d'environ une fois par semaine et permet de mettre en avant des contenus de qualité sur la filière bois française, la promotion ou la demande en produits bois de France, etc.

Une communication adaptée au contexte sanitaire

Les réunions physiques étant bannies durant cette année particulière, les réunions en visio et les webinaires se sont largement développés pour permettre de maintenir le lien entre les acteurs et continuer à informer les professionnels.

L'association BOIS DE FRANCE a ainsi participé à de nombreux webinaires proposés par des partenaires. Cela a permis de présenter le label aux adhérents de la Fédération Nationale du Bois, du SYPAL ou encore du Syndicat Parquet Français.

Mais aussi aux entreprises de plusieurs régions grâce aux invitations de plusieurs interprofessions régionales du bois : FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes, Arbocentre, FIBOIS Grand Est, etc.

En fin d'année, plusieurs webinaires étaient déjà programmés pour le début d'année 2021, en attendant de pouvoir réorganiser des réunions en présentiel.

Présentation du label aux élus

Développer une filière BOIS DE FRANCE ne peut se faire sans une reconnaissance politique et sans demande claire en produits bois labellisés notamment dans la commande publique. L'association a donc souhaité informer différents élus français de l'existence du label.

Un premier courrier a ainsi été envoyé en juin à tous les députés de l'Assemblée Nationale, tous les sénateurs, et tous les députés européens. Plusieurs dizaines d'élus ont répondu positivement à ce courrier en apportant leur soutien au label.

Un second courrier a été envoyé en juillet à tous les Présidents de Région, ainsi qu'à leurs Vice-présidents en charge de la forêt et du bois, et à tous les Présidents de Département. Ce courrier aussi a donné lieu à de nombreux retours très positifs envers le label BOIS DE FRANCE.

En 2021, l'association travaillera sur la prescription des produits en bois de France dans la commande publique. Les résultats de ces travaux seront une nouvelle opportunité de communiquer auprès des élus.



BOIS DE FRANCE

6 rue François 1er - 75008 PARIS

01 55 91 05 05

info@bois-de-france.org

bois-de-france.org
